



AGRIBIODIV

AMÉNAGEZ VOS TERRITOIRES POUR LA BIODIVERSITÉ!



Depuis 2020 et la création de « l'Eco-contribution », la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire et les cinq Fédérations Départementales proposent aux territoires de chasse un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité.

ZOOM SUR

« L'ECO-CONTRIBUTION »

Grâce à la collaboration entre l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, un fonds financier alimenté par les deux structures a été créé en 2020, il s'agit de « l'éco-contribution ». Ce fonds national permet aujourd'hui de financer de nombreux projets sur la biodiversité, mis en œuvre par le réseau cynégétique.

250 000€ chaque années pour les aménagements

Les Fédérations mettent à votre disposition leurs compétences pour vous proposer un diagnostic de territoire et vous accompagner pour la réalisation d'actions concrètes sur le terrain : implantation de bandes végétalisées, plantation d'arbres et arbustes, création et restauration de mares, intercultures... autant d'aménagements favorables à la biodiversité et à la constitution de corridors écologiques pour la faune et la flore.

BÉNÉFICIAIRES

Les gestionnaires de territoires de chasse (sociétés de chasse, ACCA, GIC, exploitations agricoles, propriétaires ruraux, collectivités, ...) seront prioritaires, de même que les projets intégrant plusieurs aménagements.





INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Plantation d'arbres et arbustes (haies, bosquets, buissons...)

Création de talus

Création ou restauration de mares bocagères

Mise en place d'intercultures

Création de bandes végétalisées

ENGAGEMENTS

Haies : 100 ml minimum
Buissons, Bosquets : <50ares

100 ml minimum

1 000 m² maximum

Limite de 3 ha par demandeur

Largeur obligatoirement comprise entre 3 et 24 m

Chaque année, 250 000 euros sont apportés sur les territoires pour financer vos projets en faveur de la biodiversité

Entre 2020 et 2023 :

250 projets accompagnés

750 aménagements réalisés

77 000 arbres et arbustes plantés

250 mares créées ou restaurées

110ha de cultures faunistiques et floristiques semées

Création : wekkof.fr

Les engagements cités ci-dessus seront également assortis au respect de certaines préconisations techniques.

Taux d'aide variable en fonction des aménagements

La FRC pourra étudier tout projet d'aménagements intéressant pour la biodiversité, en appréciant la cohérence au cas par cas, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Tout dossier fera l'objet d'une rencontre avec le/la chargé(e) de mission de la FRC pour établir un diagnostic et/ou réaliser une étude de votre projet qui sera finalisé par une convention de partenariat.

Pour tout renseignement, contactez votre référent(e) départemental(e) :

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Clément Coicaud — 06.72.67.02.18
c.coicaud@frc-paysdelaloire.com

MAINE-ET-LOIRE (49)

Laura Lafond — 06.72.67.02.28
l.lafond@frc-paysdelaloire.com

MAYENNE (53)

Antoine Martin — 06.72.67.47.55
a.martin@frc-paysdelaloire.com

SARTHE (72)

Nicolas Morchipont — 06.72.67.00.41
n.morchipont@frc-paysdelaloire.com

VENDÉE (85)

Pauline Veillon — 06.72.67.13.77
p.veillon@frc-paysdelaloire.com

WWW.FRC-PAYSDELALOIRE.COM



Projet soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire

